

Consigne à respecter pour la constitution et l'envoi du dossier support de la première épreuve orale (mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat) du crpe session 2015

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format Compact Disc). Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

Pour la page de garde du dossier, le candidat doit utiliser, en la complétant, celle mise en ligne sur le site académique. Cette page n'entre pas dans le décompte des 10 pages maximum du dossier élaboré par le candidat. Le dossier ne peut comporter, en plus des 10 pages maximum, qu'au plus 5 pages d'annexe et/ou des éléments numériques présentés sur un support non réinscriptible et non modifiable (Type CD ou DVD). Le support numérique éventuel, CD ou DVD non réinscriptible doit comporter d'une part le dossier lui-même et d'autre part les éléments numériques que le candidat souhaite mettre à la disposition du jury. Ces éléments doivent être cités dans le corps du dossier pour pouvoir être pris en compte. Si ce n'est pas le cas, les compléments ne pourront pas être utilisés lors de la prestation orale.

Le dossier sera présenté sous format A4 avec une impression recto ; il convient de numéroter les pages imprimées de telle sorte qu'il soit aisé de constater le nombre de pages du document. (au maximum 10 pages). La reliure du document importe peu (agrafé, collé, autre...)

Le choix de la police et de sa taille, de la dimension des marges, des entêtes et pied de page est du ressort du candidat. Le document présenté doit rester facilement lisible par les membres de la commission d'interrogation.

L'envoi du dossier au Rectorat doit se faire en courrier simple **en quatre exemplaires** (la commission est composée de trois membres). L'éventuel support numérique (CD ou DVD non réinscriptible) sera joint en **double exemplaires**. Il sera adressé avant mercredi 27 mai cachet de la poste faisant foi ou déposé au plus tard le vendredi 29 mai au bureau 138 du Rectorat, délai de rigueur à :

Monsieur le Président du jury du CRPE
RECTORAT De NICE
Bureau 138
53 Av CAP de CROIX
06100 NICE

Le jury remettra un des quatre exemplaires au candidat à l'entrée en salle d'interrogation ainsi que, éventuellement, le CD ou le DVD qu'il aura fait parvenir à la DEC en complément de son dossier ; le candidat ne doit donc pas se munir d'un exemplaire supplémentaire pour cette épreuve. Au cas où il s'en serait muni, il ne sera pas autorisé à l'utiliser. **Pour cette première épreuve orale, les notes personnelles autres que le dossier présenté par le candidat ne sont pas autorisées à l'entrée en salle.**

Les salles d'interrogation seront équipées d'un vidéoprojecteur et d'une prise de courant avec rallonge. Le candidat, s'il souhaite utiliser le support numérique joint au dossier, devra apporter un ordinateur portable. Il est responsable de la connexion de ce dernier avec le matériel vidéoprojecteur mis à sa disposition.